

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



07132865

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS

31 AOUT 2007

Greffe
Le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/09/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise 0465 949.693

Dénomination

(en entier) **LES ETANGS GEHLEN**

Forme juridique Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège 4950 Waimes (Thirimont), rue de la Paix n° 31/B

Objet de l'acte : Changement de la dénomination - Transfert du siège social - Extension de l'objet social - Modification des statuts.

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée « LES ETANGS GEHLEN », tenu devant Maître Erwin MARAITE, docteur en droit, notaire à la résidence de Malmedy, notaire-gérant de la société civile ayant emprunté la forme d'une société privée à responsabilité limitée "Erwin MARAITE, Notaire", le trente août deux mille sept, "Enregistré à Stavelot, le trente août deux mille sept, volume 424, folio 76, case 4, trois rôles un renvoi au droit de vingt-cinq Euro (25 EURO) par l'inspecteur principal a.i. «C. Dewalque», il résulte que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité des voix:

PREMIERE DECISION .

L'associé unique a décidé de changer la dénomination et d'adopter la nouvelle dénomination « GEFOR»

DEUXIEME DECISION :

L'associé unique a décidé de transférer le siège social ainsi que le siège d'exploitation à 4950 Waimes, rue de Hotteux n° 77.

TROISIEME DECISION .

L'associé unique a donné lecture du rapport du gérant dressé conformément aux dispositions de l'article 287 du Code des Sociétés exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social et de l'état résumant la situation active et passive de la société arrêté au trente juin deux mille sept, soit à une date ne remontant pas à plus de trois mois, lequel y est annexé.

Ces documents resteront ci-annexés pour faire partie intégrante du présent acte

QUATRIEME DECISION :

L'associé unique a décidé de modifier l'objet social de la société comme suit, de sorte que dorénavant, la société aura également pour objet :

XIV. L'entreprise de forages et sondages d'essai, de carottages pour la construction ainsi que pour les études géophysiques, géologiques et similaires ;

XV. La construction, l'installation et plus généralement la pose de canalisations de câbles, de réseaux, de lignes de transport ;

XVI. L'exécution, par tous systèmes de fonçages, de forages, de forages horizontaux, de réseaux souterrain, pour le passage de câbles, de lignes ou de canalisations diverses destinés au transport de tous types d'énergie, de produits pétroliers, à la distribution ou l'évacuation des eaux, aux réseaux de télécommunication ou d'adduction ;

XVII. La localisation de câbles à haute tension de tuyaux et canalisations ;

XVIII. Le montage in situ, la réparation et le démontage de tours de forage ;

XIX. Le forage, la construction, le fonçage de puits ;

XX. Location de machines et équipements pour la construction ou le génie civil ;

XXI. L'élaboration de projets comportant des activités ayant trait au génie civil ou de bâtiment, au génie hydraulique et à la technique du trafic ;

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature

Volet B - Suite

XXII. La construction d'autoroutes, de routes, de rues, de chaussées et d'autres voies pour véhicules et piétons (y compris la pose de glissières de sécurité) ;

XXIII. L'installation de systèmes d'éclairage et de signalisation pour chaussées, voies ferrées, aéroports et installations portuaires (y compris l'installation de panneaux de signalisation).

CINQUIEME DECISION :

L'associé unique a décidé de modifier les statuts comme suit pour les mettre en concordance avec les résolutions prises :

I. Le texte du premier alinéa de l'article premier des statuts est supprimé et remplacé par le texte suivant :

« La société privée à responsabilité limitée porte la dénomination « GEFOR ». »

II. Le texte du premier alinéa de l'article deux des statuts est supprimé et remplacé par le texte suivant :

« Le siège social ainsi que le siège d'exploitation est établi à 4950 Waimes, rue de Hottieux n° 77. »

III. Le texte de l'article trois des statuts est complété comme suit. Entre les mots « ... n'est pas limitative. » et « Elle peut s'intéresser par toutes voies.. » est inséré le texte suivant :

« XIV. L'entreprise de forages et sondages d'essai, de carottages pour la construction ainsi que pour les études géophysiques, géologiques et similaires ;

XV. La construction, l'installation et plus généralement la pose de canalisations de câbles, de réseaux, de lignes de transport ;

XVI. L'exécution, par tous systèmes de fonçages, de forages, de forages horizontaux, de réseaux souterrain, pour le passage de câbles, de lignes ou de canalisations diverses destinés au transport de tous types d'énergie, de produits pétroliers, à la distribution ou l'évacuation des eaux, aux réseaux de télécommunication ou d'adduction ;

XVII. La localisation de câbles à haute tension de tuyaux et canalisations ;

XVIII. Le montage in situ, la réparation et le démontage de tours de forage ;

XIX. Le forage, la construction, le fonçage de puits ;

XX. Location de machines et équipements pour la construction ou le génie civil ;

XXI. L'élaboration de projets comportant des activités ayant trait au génie civil ou de bâtiment, au génie hydraulique et à la technique du trafic ;

XXII. La construction d'autoroutes, de routes, de rues, de chaussées et d'autres voies pour véhicules et piétons (y compris la pose de glissières de sécurité) ;

XXIII. L'installation de systèmes d'éclairage et de signalisation pour chaussées, voies ferrées, aéroports et installations portuaires (y compris l'installation de panneaux de signalisation) »

Pour extrait analytique conforme,

Erwin MARAITE,
Notaire.

Déposés en même temps : expédition du procès-verbal et les statuts coordonnés